

BULLETIN MUNICIPAL

Barbecue citoyen du 14 juillet 2014



JUILLET 2014

EDITO

Et maintenant, au travail...

Le 23 mars dernier, les urnes ont rendu leur verdict. La majorité des administrés de Mézy-Moulins a souhaité que l'équipe que j'animais, soit élue pour mettre en œuvre le projet que nous avons proposé.

Ce résultat nous satisfait, bien évidemment, mais surtout il nous donne des responsabilités que nous sommes prêts à assumer. Notre équipe s'est immédiatement mise au travail, car les enjeux du mandat qui démarrent sont importants et les chantiers en cours doivent être poursuivis. Notre devise pour cette mandature pourrait être :

« Bon sens et efficacité »

Le bon sens c'est d'abord de rester à l'écoute de chacun d'entre vous et toute notre équipe est entièrement à votre disposition pour cela. Comme nous l'avons indiqué, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées, des points qui permettraient d'améliorer votre vie quotidienne, soit individuellement soit lors de réunions publiques que nous programmerons régulièrement. Le bon sens, c'est œuvrer ensemble pour l'intérêt général, c'est préserver notre environnement auquel nous tenons tant, c'est assurer le développement durable de notre commune.

L'efficacité : c'est réaliser le plus rapidement possible les projets que nous avons évoqués dans notre campagne, dans la continuité du mandat précédent.

C'est être très attentif à la gestion de notre commune, c'est faire encore plus sans augmentation d'impôts, comme nous nous y sommes toujours engagés.

Nous espérons au plus profond de nous, que les six prochaines années que nous allons passer ensemble, se traduiront par une participation active de toutes et de tous pour le bien de notre commune et de chacun d'entre nous. Les enjeux et le travail qui nous attendent sont trop importants pour qu'il en soit autrement

Nous vous souhaitons d'agréables vacances

Finances et Fiscalité

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Compte Administratif de l'exercice 2013 a été adopté, faisant apparaître en clôture de l'exercice :

- un excédent d'investissement de : + 255 715,24 €
- un excédent de fonctionnement de : + 1 533 220,43 €

COMPTE DE GESTION 2013

Le compte de gestion de la Trésorerie faisant apparaître un excédent global de clôture de 1 788 935,67 €.

AFFECTATION DE RESULTATS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 au budget primitif de l'exercice 2014, à savoir la somme de : 1 533 220,43 €:

- à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 1 469 320,00 €
- à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 63 900,43 €

LES TAXES LOCALES

Depuis 2000, les taux d'imposition de la commune de Mézy-Moulins n'avaient pas augmenté. En 2013, suite à l'intégration de la commune à la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry (CCRCT), le Conseil Municipal avait dû revoir ses taux d'imposition de manière à ce que la pression fiscale soit contenue et maintenue au même niveau. Compte tenu des taux d'imposition appliqués par la CCRCT, les taux communaux votés étaient : 12,25% pour la taxe d'habitation (TH), 14,15% pour la taxe foncière bâtie (TFB) et 25,26% pour la taxe foncière non bâtie (TFNB).

Pour 2014, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité le maintien des taux 2013, à savoir :

- taxe habitation : 12,25%
- taxe foncière bâtie : 14,15%
- taxe foncière non bâtie : 25,26%

BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal a voté le Budget primitif de l'exercice 2014, équilibré :

- Section de fonctionnement : 2 181 440,00 €
- Section d'investissement : 3 867 257,43 €

Parmi les principaux programmes d'investissement inscrits au BP 2014 :

- La réalisation d'un mur de soutènement avenue de Champagne, avec la sécurisation du trottoir,
- L'extension du réseau d'éclairage public rue du Bas Laval,
- La restauration de l'éclairage public rue du Moulin Babet,
- l'effacement des réseaux à Mézy, rue de la Grévière,
- la restauration des toilettes de l'école primaire,

Travaux

SECURISATION DU TROTTOIR AVENUE DE CHAMPAGNE

Le trottoir situé entre le parking le long de l'avenue de Champagne (entre la rue du Pâtis et le 23 avenue de Champagne) et les terrains en contrebas, subit des dégradations suite à plusieurs affaissements. Pour assurer la sécurité des piétons, des travaux de consolidation et de protection vont être engagés. Durant la période des travaux les piétons devront emprunter le trottoir « côté pair » de l'avenue de Champagne.

Le bureau d'études AREA a été retenu pour la réalisation du mur de soutènement.

EFFACEMENT DES RESEAUX

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU BAS LAVAL

Suite aux nouvelles constructions dans la rue du Bas Laval, l'éclairage public a du être prolongé. Le coût de cette extension s'élève à 9 545,06€ HT (participation de l'USEDA 4 084,47€ HT, participation de la commune 5 460,59€ HT)*

REPLACEMENT DES LUMINAIRES RUE DU MOULIN

Les luminaires de la rue du Moulin avaient subi quelques dommages suite à des incivilités et ne fonctionnaient plus correctement, les suspensions ont dues être remplacées. Le coût de cette rénovation s'élève à 2 584,31€ HT (participation de l'USEDA 903,36€ HT ; participation de la commune 1 680,95€ HT)*

EFFACEMENT RUE DE LA GREVIERE

La rue de la Grévière est encore alimentée par des fils nus, l'USEDA (Syndicat des Secteurs d'Energies du Département de l'Aisne) a pour objectif de rendre prioritaire l'enfouissement du réseau pour toutes les rues possédant encore des fils nus.

La rue de la Grévière figure donc parmi les rues prioritaires. Le coût de l'opération est de 177 475,04€ HT (participation de l'USEDA 130 717,96€ HT ; participation de la commune 45 446,97€ HT)*

**pas de TVA applicable*

RESTAURATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE

L'école primaire, construite en 1967, subit un vieillissement nécessitant quelques travaux de rénovation, les sanitaires, présentant certains signes de vétusté font partie de ces priorités.

La Municipalité envisage de revoir l'ensemble des portes d'accès aux toilettes (anciennes portes vitrées dangereuses potentiellement pour les enfants) et les 4 portes intérieures pour chaque toilette (demi-portes en bois n'occultant pas la totalité du toilette).

Ainsi le Conseil Municipal envisage d'une part de remplacer l'ensemble des menuiseries et des huisseries, ce qui nécessite des travaux de maçonnerie pour combler le vide au dessus des portes des toilettes et d'autre part de refaire l'intégralité des faïences dans les deux sanitaires.

Par ailleurs, il a été constaté que les lignes électriques étaient encore composées de fils anciens et vétustes, et que pour des raisons de sécurité il était indispensable de revoir toute l'installation électrique des deux sanitaires ainsi que le remplacement des vieux luminaires.

Il s'agit à la fois de travaux de restauration mais également de mise en conformité et de sécurité pour les enfants.

Le montant prévisionnel global de ces travaux est de 6 697.29€ HT, le Conseil Municipal a sollicité une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Les travaux seront réalisés durant les vacances d'été.

Accueil de Loisirs et Périscolaire

L'ACCUEIL DE LOISIRS DURANT LES VACANCES D'ETE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement a ouvert ses portes pour les vacances d'été, du 7 juillet au 1^{er} août inclus. Le thème retenu pour cette période est le « Cirque ».

Les inscriptions dépassent nos espérances, deux animateurs diplômés sont venus compléter l'équipe durant ces vacances ainsi que des intervenants extérieurs.

Au programme piscine, peinture végétale, magie, rugby, échecs, sorties à Axo plage, au parc Zig Zag....

RYTHMES SCOLAIRES

Depuis la rentrée 2013, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les enfants de l'école primaire de Mézy-Moulins, ainsi que des Fossoy et Mont Saint Père, ont pu bénéficier des Temps d'Activités Périscolaires.



Avec à la clé, initiation au théâtre, initiation aux échecs, du cinéma et prise de vues, du sport et de la danse pour Mézy-Moulins.

A la rentrée de septembre 2014, dans ce cadre, les enfants vont pouvoir à nouveau, bénéficier des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP anciennement TAP) mises en place par la municipalité de Mézy-Moulins.

Les nouveaux horaires de la classe et des NAP pour l'année 2014-2015 ont été approuvés par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale et le Conseil général, organisateur des Transports Scolaires.



La participation au NAP n'est pas obligatoire pour les familles qui souhaitent reprendre leurs enfants à la fin de la classe. L'inscription d'un enfant constitue un engagement de fréquenter les jours choisis de la semaine.

La fréquentation de ces NAP sera de nouveau gratuite pour l'année 2014-2015.

ECOLE

CLASSE DE MER

Du 12 au 19 mai 2014, 53 enfants de maternelle GS/CP/CE1 ont participé à une classe de mer à Larmor plage, ce petit séjour s'est très bien déroulé. C'est sous une semaine de soleil, que les petits pirates sont partis à la recherche du trésor et de leur mascotte Taoki. Ils ont affronté toutes les épreuves et ont eu la chance de faire du voilier, du catamaran, de la pêche à pieds (+ constitution d'un aquarium), de goûter les mets culinaires bretons (poissons, crêpes...), de découvrir les paysages du littoral et les différents ports de la rade de Lorient, de visiter Port Louis et sa citadelle, l'île de Groix et ses grandes plages.

Que des bons souvenirs....

REMISE DE DICTIONNAIRES

En cette fin d'année scolaire, les Municipalités du regroupement pédagogique ont remis un dictionnaire aux l'école en enfants de CM2 (23 élèves) pour leur départ au Collège.

RENTREE 2014-2015

Les effectifs pour la prochaine rentrée sont stables, soit 144 élèves au total sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal ; soit 48 élèves à Fossoy, 46 élèves à Mont Saint Père et 50 élèves à Mézy-Moulins.

Au vu des effectifs, aucun enfant ne pourra être inscrit dès l'âge de 2 ans.

Festivités

14 JUILLET



Le Comité des Fêtes et d'Animation et la Municipalité de Mézy-Moulins a organisé à l'occasion du 14 juillet 2014, son traditionnel concours de pétanque à la mêlée, à Mézy.

Cette année, un barbecue citoyen a réuni 72 personnes sur la Place des Fêtes à Moulins, C'est en présence d'une foule nombreuse qu'a eu lieu le dépôt de gerbe aux monuments aux morts.

Et c'est en musique avec Franck et Jean-Louis que les habitants ont dégusté la traditionnelle rondelle...



FETE PATRONALE

La fête communale se déroulera les 30, 31 Août et 1^{er} septembre 2014. Durant ces trois jours :

- concours de pétanque,
- concours de belote,
- retraite aux flambeaux,
- spectacle de danseuses,
- feu d'artifice,
- attractions foraines et jeux.



BROCANTE



Prenez date : la brocante-vidé-greniers aura lieu le dimanche 7 septembre 2014, aux abords de la Mairie et Place des Fêtes.

Les inscriptions seront à déposer en Mairie sur l'imprimé joint au bulletin avant le 2 septembre 2014 dernier délai.

Informations diverses

DECHETS : LA POLITIQUE DE REDUCTION DES DECHETS

A partir de 2016, les collectivités locales ont obligation, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, de mettre en place une taxe incitative sur l'enlèvement des ordures ménagères.



La Communauté de Communes de Château-Thierry remplacera donc la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée sur le foncier bâti sans lien avec la production de déchets, par une Redevance Incitative, un des outils de la palette permettant de réduire la production d'OMR.

Elle sera basée sur le volume du bac bleu contenant des ordures ménagères résiduelles (OMR) et le nombre de fois où il sera présenté à la collecte.

La facture sera composée d'une part fixe et d'une part variable proportionnelle au volume du bac bleu et au nombre de levées pour l'habitat.

Avec la mise en place de la redevance incitative, chaque foyer paiera en fonction de la quantité de déchets non valorisables (bac bleu) qu'il produira. Nous programmerons une réunion publique sur le sujet dans le courant du quatrième trimestre 2014.

Dans le cadre de la mise en place de cette redevance, des agents de la société ACP Services, mandatés par la CCRCT (munis d'une badge de la CCRCT et d'une lettre d'accréditation), sont passés chez vous pour recueillir les informations nécessaires à la mise en place de ce nouveau système de facturation des déchets (taille du ménage, type d'habitat, pratique de production de déchets, recyclage, compostage, ...).

Pour les poubelles de collecte sélective (couvercle jaune) aucun changement, continuez à trier.



ARRETE PREFECTORAL Portant réglementation des bruits de voisinage



Avec le beau temps, reviennent les travaux de jardinage, mais aussi le bruit des appareils de bricolage, de tonte, ...

Il est rappelé qu'il existe un Arrêté Préfectoral quant à la santé et la tranquillité publique portant réglementation sur le bruit.

Ainsi les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ... ne sont tolérés que (article 8) :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Pour les activités professionnelles, toute personne utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures la journée et toute la journée de dimanche et jours fériés (article 5).

Les appareils de sonorisation (chaîne, radio, télé ...) peuvent également provoquer une gêne pour les voisins ; alors soyez vigilant et ne mettez pas le son trop fort.

Les propriétaires d'animaux ou ceux qui en ont la garde sont également concernés et sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. En effet, les aboiements intempestifs et répétitifs sont considérés comme « un trouble anormal du voisinage » ; la responsabilité du propriétaire peut être engagée et sanctionnée par une amende.

DECHETERIE

Rappel des jours d'ouverture de la déchetterie de Château-Thierry :

- Hiver (de Novembre à Mars) :
 - o lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9h00-12h00 et 14h00-17h00,
 - o dimanche : 9h00-12h00
- Eté (d'Avril à Octobre) :
 - o lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi :
9h00-12h00 et 14h00-18h00
 - o dimanche : 9h00-12h00

L'ART DE BIEN COMPOSTER

Afin de réduire la quantité de déchets ménagers et notamment de déchets organiques, pensez à faire votre compost.

Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques, à différents degrés, sont compostables :

- les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromage, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.
- les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc.
- les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendre de bois, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

L'Art du mélange : on ne peut pas faire un vrai compostage avec une seule de ces catégories, il faut mélanger régulièrement des catégories opposées.

PROTOCOLE « JE FAIS LE 17 »

Le concept de « Je fais le 17 » est un dispositif qui s'appuie sur la vigilance des habitants de toutes les communes de la vallée de la Marne, de Trélou à Crouettes sur Marne, pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages.

Avec ce dispositif, les citoyens manifestent leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Attentifs à ce qui se passe dans la rue ou aux abords, mais en aucun cas chez le particulier (il ne s'agit pas de « surveiller » son voisin !).

Dans chaque village, le dispositif s'appuie sur les habitants qui, dès qu'ils ont connaissance d'un fait suspect, en informent la Gendarmerie et ces derniers interviennent systématiquement. Cela permet ainsi aux gendarmes de gagner un temps précieux et d'être plus réactifs et plus efficaces dans la résolution des enquêtes.

Un simple numéro à composer en cas d'urgence : le 17 (gratuit)

NOUVELLE REGLEMENTATION

↳ SORTIES DE TERRITOIRE :

Les autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées depuis le 1er janvier 2013.

Un mineur français peut donc voyager avec l'un de ses titres d'identité en cours de validité (passeport ou carte nationale d'identité).

Quelques pays imposent parfois des modalités spécifiques, notamment pour les mineurs. Il est ainsi conseillé de préparer son voyage, en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site du ministère des affaires étrangères, dans la rubrique «Conseil aux voyageurs».

Cependant en mai 2014, une nouvelle disposition a été prise, créant une mesure administrative d'opposition à la sortie du territoire d'un mineur sans titulaire de l'autorité parentale. Cette mesure permet aux parents de s'opposer à la sortie de leur enfant pour une durée de six mois.

Dans l'Aisne, le dépôt des dossiers s'effectue exclusivement auprès de la Préfecture ou des services de police et de gendarmerie ou auprès du juge des enfants dans le cadre des mesures d'assistance éducative.

↳ CARTES D'IDENTITE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Cet allongement de cinq ans concerne :

- les nouvelles cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures,

- les cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures,

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie ou votre consulat.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Les autorités de certains pays ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage, les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans ; Bulgarie ; Hongrie ; Monaco ; Monténégro ; Slovénie ; Suisse ; Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).

Les autorités des pays suivants ont officiellement fait savoir qu'elles n'acceptaient pas, comme document de voyage, la carte nationale d'identité dont la date de fin de validité indiquée au verso est antérieure à la fin du séjour : Malte ; Serbie ; Turquie.

Les autorités des autres pays suivants n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage.

Cependant la Sous Préfecture refuse de renouveler toute carte d'identité dont la validité est portée à 15 ans, considérant qu'elles sont encore valides.

La seule façon d'éviter tout désagrément pendant votre voyage, est de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée. Mais le passeport n'est pas gratuit !

Vous pouvez télécharger les fiches d'informations sur l'allongement de la durée de validité de la CNI traduites pour chaque pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage sur [le site du ministère de l'Intérieur](#).

↳ PASSEPORTS

Dans le Sud de l'Aisne , les passeports sont établis uniquement par les mairies suivantes : Braine, Charly sur Marne, Château-Thierry, Fère en Tardenois, Neuilly Saint Front, Vic sur Aisne, et Villers Cotterêts.

PLAN CANICULE

Dans le cadre de la gestion du risque lié à une vague de fortes chaleurs, la Préfecture de l'Aisne a mis en place le dispositif de « plan canicule ».

Les personnes âgées, handicapées ou fragiles et isolées peuvent se faire recenser auprès des Mairies, des CCAS, des services de soins infirmiers à domicile, des services sociaux, et des équipes médico-sociales... Ces services doivent recueillir préalablement

l'accord écrit des personnes souhaitant figurer sur le registre et le transmettre à la Mairie.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Il est conseillé de prendre vos précautions quant aux demandes de carte d'identité et autres documents...

Le secrétariat de Mairie sera fermé du 2 août au 24 août 2014.

